

FRUITIZ – FRAISE DES BOIS CERISE 0mg/ml**1/ IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

FRUITIZ – FRAISE DES BOIS CERISE 0mg/ml

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Liquide pour cigarettes électroniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MIXUP LABS – 63 Bd Leclerc – 64700 HENDAYE (France)

Tel : +33 (0)6 67 94 89 18

Email : contact@mixuplabs.com

Fabricant du produit

1.4 Numéro d'appel d'urgenceORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>**2/ IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : Non classé.

Classe de risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP) : Non classé.

2.2 Eléments d'étiquetage

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

3/ COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges**

Substance	N° CE	N° CAS	REACH	Classification CE 1272/2008	Quantité
Propylène glycol	200-338-0	57-55-6	01-2119456809-23	Non classé	> 30.00 %
Glycérine végétale	200-289-5	56-81-5	01-2119471987-18	Non classé	50.00 %
Arômes alimentaires	-	-	-	-	< 20.00 %

4/ PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

De manière générale, en cas de doute ou de symptômes persistants, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1.1 Inhalation excessive

Emmener la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable, favorisant la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

FRUITIZ – FRAISE DES BOIS CERISE 0mg/ml

4.1.2 Contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

4.1.3 Contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

4.1.4 Ingestion

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Lui montrer l'étiquette. Garder au repos. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant aux alcools, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6/ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Equipement de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant inerte et évacuer comme déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Références à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

7/ MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour les précautions, voir section 6.1.

FRUITIZ – FRAISE DES BOIS CERISE 0mg/ml**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker dans un endroit frais et à l'abri de la lumière. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

8/ CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Propylène glycol : VME = 474 mg/m³

Glycérine végétale : VME = 10 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux / du visage Lunettes de sécurité.

8.2.2.2 Protection de la peau Manipuler avec des gants.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

9/ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

9.1a	Aspect	Liquide
9.1b	Odeur	Légère
9.1c	Seuil olfactif	Donnée non disponible
9.1d	pH	Donnée non disponible
9.1e	Point de fusion / point de congélation	Donnée non disponible
9.1f	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
9.1g	Point d'éclair	PE > 100°C
9.1h	Taux d'évaporation	Donnée non disponible
9.1i	Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
9.1j	Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivités	Donnée non disponible
9.1k	Pression de vapeur	Inférieure à 110 kPa (1.10 bar)
9.1l	Densité de vapeur	Donnée non disponible
9.1m	Densité relative	> 1.00
9.1n	Solubilités	Miscible à l'eau
9.1o	Coefficient de partage : n-octanol / eau	Donnée non disponible
9.1p	Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
9.1q	Température de décomposition	Donnée non disponible
9.1r	Viscosité	Donnée non disponible
9.1s	Propriétés explosives	Donnée non disponible

FRUITIZ – FRAISE DES BOIS CERISE 0mg/ml

9.1t	Propriétés comburantes	Donnée non disponible
------	------------------------	-----------------------

9.2 Autres Informations

Donnée non disponible

10/ STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, lumière, UV.

10.5 Matières incompatibles

Chlorures d'acide, anhydride d'acide, oxydants, chloroformates, agents réducteurs, bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbones, oxydes d'azote.

11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Glycérine végétale : DL50 Orale rat : 12600mg/kg, DL50 Dermale lapin : 18500mg/kg.

Propylène glycol : DL50 Orale rat : 22000mg/kg, DL50 Dermale lapin : 20800mg/kg.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissement, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

FRUITIZ – FRAISE DES BOIS CERISE 0mg/ml
--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remettre les excédents à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

14/ INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé.

15/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les arômes alimentaires sont conformes au règlement CE N°1334/2008 du 18 décembre 2008.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

16/ AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche est rédigée sur la base des FDS des substances utilisées pour la réalisation de la préparation.

Les informations contenues dans cette fiche de données reflètent l'état actuel des connaissances et est fiable sous réserve d'utiliser le produit dans les conditions prescrites et conformément aux applications spécifiées sur l'emballage et/ou dans les notices techniques d'utilisation. Tout autre usage du produit, y compris en combinaison avec tout autre produit ou procédé, se fait sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est entendu que l'utilisateur est seul responsable de la détermination des mesures de sécurité appropriées et de l'application de la législation qui gouverne ses propres activités.